

Le changement de gaz, tous concernés !

Votre habitat (maison ou appartement) est relié au réseau de gaz naturel (réseau GRDF) ? Alors vous êtes concernés par le changement de gaz.

Mais pourquoi ce changement de gaz ?

Actuellement, le gaz qui alimente les Hauts-de-France provient des Pays-Bas. Ce gisement arrive en fin de vie et il est donc nécessaire d'assurer l'alimentation du réseau autrement. Le nouveau gaz (appelé gaz H) va prochainement arriver de Norvège. GRDF (Gaz Réseau Distribution de France) a été missionné par les pouvoirs publics afin d'effectuer le changement de gaz dans les meilleures conditions et en toute sécurité afin d'éviter les éventuelles coupures. Ce changement de gaz n'aura aucune incidence sur le prix du gaz, ni sur le choix de votre fournisseur de gaz. Il faudra, par contre, faire régler vos appareils afin de s'assurer de leur compatibilité avec ce nouveau gaz.

Comment va se dérouler le changement de gaz ?

En toute sérénité et selon un planning précis. Dans un premier temps, GRDF va vous envoyer un courrier vous expliquant les modalités de cette opération gratuite et en vous présentant les 4 temps forts qui vont rythmer ce changement :

- L'auto-inventaire à faire vous-même en ligne entre février et juin 2023
- L'inventaire physique entre juillet 2023 et juillet 2024 si l'auto-inventaire n'a pu être réalisé
- Le réglage des équipements gaz entre janvier 2025 et octobre 2025
- La bascule en gaz H en octobre 2025

L'auto-inventaire : simple et rapide, à faire entre février et juin 2023.

Il se réalise en ligne, directement sur Internet, grâce au code envoyé par GRDF. Une fois cette étape validée, il ne vous reste plus qu'à attendre la phase de réglages.

Si l'auto-inventaire n'est pas possible, pas de panique, tout a été prévu. Un technicien mandaté par GRDF prendra rendez-vous avec vous pour l'inventaire physique de vos équipements gaz entre juillet 2023 et juillet 2024.

Les 2 premières étapes bouclées, les chauffagistes partenaires de l'opération, vont procéder à la phase de réglage pour s'assurer de la conformité de vos équipements gaz et pour éviter toute coupure de gaz. Cette opération va se faire entre janvier et octobre 2025.

Puis en octobre 2025, la bascule en gaz H sera effective !

Une opération pilotée par GRDF et gratuite

GRDF est le garant du bon déroulement des étapes et votre interlocuteur privilégié. Les intervenants sont mandatés par GRDF. Ils n'ont besoin d'aucune information de votre part et ne doivent en aucun cas vous faire signer un devis ou vous faire payer une quelconque prestation. Ils n'ont pas besoin de votre facture de gaz ni de votre numéro PCE à 14 chiffres. L'inventaire et les réglages sont pris en charge par GRDF. En cas d'éventuels appareils incompatibles, un accompagnement personnalisé est prévu ainsi que des aides mises en place par les pouvoirs publics.

En cas de doute ou pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service client GRDF du lundi au vendredi de 8h à 17h au 09 69 36 35 34 (numéro Cristal).